Le Groupe Environnement de Liège (GEL) rencontrait ce mercredi 26 décembre la responsable de l'entreprise RECMA. Cette S.C.R.L est une entreprise privée à finalité sociale et également agréée entreprise d'insertion. La société est constituée depuis janvier 1999.

RECMA est une pionnière de l'économie sociale qui travaille à l'insertion socioprofessionnelle de demandeurs d'emplois, de chômeurs et de bénéficiaires du revenu d'intégration. RECMA a également une politique environnementale très ambitieuse dans l'ensemble de ses projets.





Claudel Guitard, directrice: Nous sommes aujourd'hui spécialisés dans plusieurs secteurs. Le secteur de l'environnement bien sûr - RECMA signifie 'RECupération de MAtériaux' - dans lequel nous sommes actifs dans le recyclage des déchets industriels et des déchets ménagers. Nous avons un partenariat historique avec INTRADEL en ce qui concerne les déchets ménagers. Pour les déchets industriels, nous travaillons, notamment, sur un projet de recyclage des panneaux photovoltaïques usagés. Nous sommes actifs également dans le domaine du nettoyage industriel et dans le domaine des parcs et jardins. Par ailleurs, nous gérons un centre d'affaire en économie sociale. RECMA compte aujourd'hui un peu plus de 50 travailleurs.

Quel est le profil des travailleurs de RECMA?

CG: Les profils sont variés. Nous employons des personnes très qualifiées, puisque nous avons un centre de recherche et développement pour lequel nous engageons des postes de doctorants. Mais nous avons aussi des travailleurs peu qualifiés, voire très peu qualifiés, comme les opérateurs de tri des déchets, notamment des PMC. Les 'sacs bleus' de la province de Liège arrivent dans une usine de tri dans laquelle nous sommes soustraitants pour le tri. Outre les opérateurs de tri, il y a également des opérateurs machines (bullistes, caristes).

Dans le secteur des parcs et jardins, nous avons des profils peu qualifiés, comme des jardiniers, mais également des travailleurs plus qualifiés, puisqu'il y a par exemple de l'élagage à effectuer et ce genre de travaux qui nécessitent d'avantage de qualifications. Et dans le nettoyage industriel, nous engageons des gens peu qualifiés, que nous formons.

L'objectif de RECMA est bien sûr de faire très attention à l'environnement, mais aussi à la sécurité. C'est pourquoi toutes les personnes qui arrivent chez nous passent un VCA⁽¹⁾. Par ailleurs, d'autres formations sont organisées pour les travailleurs engagés, selon la demande. Par exemple, des brevets de cariste ou de bulliste, ou dans le nettoyage industriel, des brevets 'haute pression'. En fonction des contrats, nous essayons de travailler aux normes HACCP⁽²⁾, ce qui exige une formation supplémentaire.

Votre secteur d'activité est-il porteur d'emploi pour l'avenir ?

CG: Le secteur de l'environnement est, à mon sens, appelé à se développer. Pourquoi ? Parce que essentiellement, ce que nous appelons aujourd'hui nos 'déchets' sont quelque part nos matières premières de demain. Nous avons de moins en moins de matières premières et nous aurons bientôt plus de facilités et il sera bientôt beaucoup plus économique de réutiliser et de retransformer les déchets pour avoir ces ressources.

Par ailleurs, pour nos secteurs du nettoyage industriel et des parcs et jardins, avec la crise économique, nous constatons un recul parce que les entreprises ré-internalisent ces activités, même si avec la disparition de la période d'essai, les entreprises ayant peur d'engager en interne font de nouveau appel plus souvent à la soustraitance. Un autre élément, c'est l'arrivée sur le marché, notamment dans le nettoyage industriel, de travailleurs des pays de l'Est, sous statut indépendant, qui ne paient pas leurs cotisations en Belgique et qui ne suivent pas la législation *stricto sensu*. C'est clairement un frein à l'emploi de travailleurs peu qualifiés, mais également à la sécurité.

Quelle est pour vous la plus-value de travailler en économie sociale ? Les emplois sont-ils aussi plus « durables » ?

CG: Je travaille dans l'économie sociale depuis de nombreuses années. En tout état de cause, pour moi, l'économie sociale est une nette plus-value. Pourquoi ? Essentiellement parce l'objectif n'est pas d'enrichir les actionnaires de la société, mais l'objectif est bien de réinjecter les bénéfices dans le bien-être du personnel. Quand je dis bien-être, cela comprend aussi tout ce qui est formation du personnel. Il y a également la question de la pérennité de l'emploi. En tant qu'entreprise d'insertion agréée par la Région Wallonne, nous engageons du personnel peu qualifié (qui ne possède pas le diplôme du secondaire et avec au moins 2 ans de chômage), personnel que nous formons en interne. Dans les 6 mois de leur engagement, ces personnes sont passées en contrat à durée indéterminée, ce qui favorise donc un emploi plus stable.

RECMA a une politique environnementale très ambitieuse dans son fonctionnement. En quoi est-ce important pour vous ?

CG: En tant qu'opérateur dans le domaine de la gestion de l'environnement depuis 1999, nous avons la certification ISO 14001, qui est la certification de base. Mais il nous a semblé opportun chez RECMA de passer la certification maximale en matière environnementale, c'est-à-dire la certification EMAS⁽³⁾. Cela signifie que dans toutes les actions que nous entreprenons, dans tous nos projets, nous analysons préalablement l'impact environnemental que cela aura. Par exemple, en matière de nettoyage industriel, nous développons des procédés qui sont respectueux en matière d'environnement. Je pense par exemple au procédé par osmose, qui est beaucoup moins polluant que les produits traditionnels. De même en parcs et jardins, nous évitons autant que possible tous les produits nocifs pour l'environnement. Cela peut sembler évident, mais ce sont des éléments auxquels nous sommes très attentifs en permanence.

- (1) La certification VCA atteste qu'un travailleur est en mesure de respecter des normes de sécurité très strictes
- (2) **HACCP**: Hazard Analysis Critical Control Point, méthode et principes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments
- (3) **Le Système européen d'audit et de management environnemental (EMAS)** est un système d'audit et de management environnemental de l'Union européenne destiné aux entreprises